

Plan d'accessibilité

Généralités

MCL McGill Carriers Ltd. (la « **Société** ») a préparé ce plan d'accessibilité conformément aux obligations de la Société en vertu de la *Loi sur l'accessibilité canadienne* (l'« **ACA** ») et du *Règlement sur l'accessibilité canadienne* (l'« **ACR** »).

L'entreprise accueille favorablement les commentaires du public, des employés et de nos parties prenantes sur notre plan d'accessibilité. Ce retour est précieux pour nous, car il nous aide à briser les barrières d'accessibilité et à renforcer notre engagement envers l'accessibilité et l'inclusion. Veuillez envoyer vos commentaires à notre directeur des ressources humaines.

Vous pouvez envoyer vos commentaires par courriel, téléphone ou courrier en utilisant les coordonnées ci-dessous.

Vous pouvez utiliser les coordonnées listées ci-dessous pour nous demander une copie de notre plan d'accessibilité et de notre description du processus de rétroaction dans ces formats alternatifs : imprimé, gros caractères, Braille, audio ou un format électronique compatible avec une technologie adaptative destinée à aider les personnes en situation de handicap.

Contactez-nous :

- Courriel : accessibility@mclmcgill.com
- Phone: 604-526-6560 x 213
- Mail: 827 Belgrave Way, Delta, BC V3M 5R8

Consultations

La Compagnie a consulté des personnes en situation de handicap lors de l'élaboration de ce plan d'accessibilité.

La société a mené des consultations par le biais de sondages en ligne le 17 mars 2026. Le sondage en ligne a été envoyé à tous les employés et propriétaires-exploitants.

La Compagnie a posé les questions suivantes :

1. Quels types d'obstacles avez-vous rencontrés en traitant avec notre organisation?
2. Avez-vous des idées sur la façon dont nous pourrions enlever et prévenir ces barrières?
3. Laquelle de ces barrières pensez-vous que nous devrions aborder?
4. Pensez-vous que notre processus de rétroaction répond à vos besoins en accessibilité?

La société n'a reçu aucun retour lors du processus de consultation.

Zones mentionnées à l'article 5 de la Loi sur l'accessibilité au Canada

Emploi

Nous avons identifié les obstacles suivants :

1. Obstacle 1 : Nos offres d'emploi ne mentionnent pas notre engagement envers l'accessibilité et l'inclusion, ni n'expliquent comment demander des accommodements liés au handicap.
2. Obstacle 2 : Nous n'exigeons pas actuellement que tous les gestionnaires suivent une formation sur l'accessibilité.

Nous ferons ce qui suit pour éliminer et prévenir ces barrières :

3. Obstacle 1 : Nous ajouterons du texte à toutes nos offres d'emploi qui mentionne notre engagement envers l'accessibilité et l'inclusion, et qui explique aux candidats comment demander des accommodements. Nous commencerons à inclure ce texte dans nos offres d'emploi d'ici six mois.
4. Obstacle 2 : Nous exigerons que tous les gestionnaires suivent cette formation dans les 6 mois. La formation expliquera la nécessité d'offrir aux employés en situation de handicap des chances égales d'avancer dans leur carrière.

L'environnement bâti

Nous avons identifié les obstacles suivants :

1. Barrière 1 : L'entrée du bâtiment n'est pas accessible en fauteuil roulant.

Nous ferons ce qui suit pour éliminer et prévenir ces barrières :

2. Barrière 1 : Nous sommes locataires de cet immeuble. Nous demanderons à notre propriétaire / gestionnaire immobilier d'installer une rampe accessible en fauteuil roulant à l'entrée de l'immeuble.

Technologies de l'information et de la communication

Nous avons identifié les obstacles suivants :

1. **Obstacle 1** : Le site web n'offre actuellement pas d'option intégrée de synthèse vocale (« Read This Page to Me »), ce qui pourrait créer des obstacles pour les personnes ayant des troubles visuels, cognitifs, d'apprentissage ou autres qui dépendent de l'accès audio au contenu numérique.

Nous ferons ce qui suit pour éliminer et prévenir ces barrières :

- Obstacle 1 : Nous réglerons ces problèmes dans un an.

Communication, autres que les technologies de l'information et de la communication

1. Nous n'avons identifié aucun obstacle dans ce domaine.

L'approvisionnement en biens, services et installations

Nous n'avons identifié aucun obstacle dans ce domaine.

La conception et la prestation des programmes et services

Nous n'avons identifié aucun obstacle dans ce domaine.

Transport

Nous n'avons identifié aucun obstacle dans ce domaine.

Conclusion

L'entreprise surveillera et mesurera les progrès afin de s'assurer qu'elle atteint ses objectifs d'accessibilité et élimine les obstacles identifiés.

Nous encourageons les commentaires à travers notre processus de rétroaction. Tout retour sera utilisé pour aider l'entreprise à mettre en œuvre son plan d'accessibilité. Tout retour reçu sera examiné en interne et mis en œuvre conformément à l'ACA et à l'ACR.

L'entreprise publiera des rapports d'avancement sur la mise en œuvre de son plan d'accessibilité.